



N°2019/30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 NOVEMBRE 2019
OBJET :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET PRIMITIF 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt novembre 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE

Etaient absents : Eric CUENOT, Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui dispose que le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire,

Conformément à l'instruction M14, la régularisation d'affectations comptables de procéder à des décisions modificatives ou des transferts de crédits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

AUTORISE le transfert de crédit par Décision Modificative n°2

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre 41 (ordre)	Opérations patrimoniales	146 140,00€	+ 15 000,00 €	161 140,00€
Article		Budgétisé	DM	Total
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0 €	+ 15 000,00 €	15 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre 41 (ordre)	Opérations patrimoniales	146 140,00€	+15 000,00 €	161 140,00€
Article		Budgétisé	DM	Total
2031	Frais d'études	125 940 €	+ 15 000 €	140 940 €

Le Maire
Damien GUIBOUT